



COMPTE-RENDU

Séance du 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le seize mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Hélène COUSTEY-SEMPERE, Jean-Michel BASCUGNANA, Hervé LOUSTALET, Pierre HELIP-CASSIE, Paul LAMOURE, Jean-Pierre GABASTON, Christian LASSALLE, Chantal HUSTE-MIRASSOU

Excusés : Marie PEES (procuration à Paul LAMOURE), Marie-Christine GARROCC (procuration à Jean-Michel BASCUGNANA)

Secrétaire de séance : Guy CLAVERE

Désignation du secrétaire de séance : Guy CLAVERE

Question n° 1 : Approbation du PV de la séance du 22 février 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du 22 février 2021.

Question n° 2 : Appel à projets fonds friches Edelweiss

La dépense a été évaluée à 419 350,54 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver ce projet,
- de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le bilan d'aménagement indiqué dans l'annexe 2 du dossier de demande de subvention.

Question n° 3 : Appel à projets fonds friches – Rénovation de logements

La dépense a été évaluée à 233 924,08 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver ce projet,

DECIDE de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

Question n° 4 : Appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »

Le coût de l'opération est évalué à 13002.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » en présentant un dossier relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants à l'école publique,

SOLLICITE une subvention sur la base d'un montant de 10 500 € (3 classes x 3 500 €), et précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Question n° 5 : Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

M. le Maire propose de maintenir le taux à 2.5 %.

Il précise que dans le cas d'un maintien du taux, il n'est pas nécessaire de redélibérer. La reconduction est automatique tous les ans, tant que le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux.

Il est décidé de maintenir le taux à 2.50 %.

Question n° 6 : Tarif d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le tarif est maintenu à 5 € le m².

Question n° 7 : Signalétique pastorale

Monsieur le Maire indique que cette opération est éligible à l'appel à projet lancé par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine le 23 décembre 2020, mesure 7-6B volet Améliorations pastorales au titre de l'année 2021. Afin d'organiser l'équipement collectif de plusieurs collectivités, il est proposé que la Commune de Louvie-Juzon dépose un dossier de demande de subvention pour son compte et pour le compte des communes suivantes : Arudy, Bescat, Buzy, Castet, Izeste, Louvie-Soubiron, Louvie-Juzon, Sainte-Colome, Bruges et le Syndicat de « Lys, Sainte-Colome ».

Le projet concerne des travaux de création de signalétique pastorale pour un montant global de 6 238 € HT, correspondant à l'achat de panneaux.

Les subventions sollicitées sont les suivantes :

- Aides publiques : 80% soit 4 990.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE l'acquisition de la signalétique pastorale.

S'ENGAGE à assurer sur le budget propre de la commune de LOUVIE-JUZON l'autofinancement de l'opération pour la part relative aux frais de la commune, et après facturation aux partenaires précités pour la part relative à leur prestation.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

Question n° 8 : Travaux pastoraux Jaout

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans l'objectif d'améliorer le déplacement en sécurité des éleveurs transhumants du port de Castet au massif de Jaout, les communes de CASTET, LOUVIE-JUZON, et le Syndicat de LYS / SAINTE-COLOME ont décidé de s'unir pour réfléchir et réaliser des travaux sur la piste principale qui mène au massif de Jaout.

Le coût des travaux sera d'environ 100 000 € à partager entre les 4 communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la réalisation de travaux de sécurisation de la piste de Jaout en collaboration avec les communes de CASTET, LOUVIE-JUZON, et le Syndicat de LYS / SAINTE COLOME,

S'ENGAGE à rembourser à la Commune de Castet la part d'autofinancement du projet,

CHARGE le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.